

Procès-verbal du conseil municipal vendredi 5 février 2021 à 19 h 00 - Salle des Fêtes

Présents : Mmes AUDIGIER E., AUDIGIER H., SALADINO I., NAHAS S., ARZALIER B.
MM. ALEXANDRE J., FARGIER G., PAYSSERAND F., MINJOULAT-REY C., LEVEQUE D.

Pouvoir : PEREYRON J-L à SALADINO I.

Compte tenu de l'urgence sanitaire liée au coronavirus, le conseil municipal s'est déroulé à la salle des fêtes, avec accueil du public restreint, limité à dix personnes.

Mme SALADINO I. a été élue secrétaire de séance. VOTE : unanimité.

1) Adoption du projet de PV du conseil du conseil du 11 décembre 2020.

Le projet de procès-verbal préalablement transmis aux conseillers a été validé. VOTE : unanimité

2) Désamiantage, réfection de toiture et photovoltaïque aux entrepôts communaux : validation, demande de subvention.

Le projet consiste à désamianter les 4 versants des entrepôts communaux, à refaire la totalité de la couverture avec des bacs acier et à installer des panneaux photovoltaïques (36 KW) sur les deux versants exposés au SUD. Il est proposé de valider le projet et de demander une subvention à l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Le montant du projet étant estimé à 96 148,67 € HT. VOTE : unanimité.

3) Ecole de musique et café des familles : validation, demande de subvention.

Le maire expose au conseil municipal que l'Espace de Vie Sociale « Maison de Vallée » (qui dépend de l'Association « Mont'à la feïra ») a initié un projet d'école de musique en collaboration avec la nouvelle école de musique d'Aubenas et un projet de café des familles. Le café des familles étant un lieu de rencontres et d'échanges liés à la parentalité et aussi un espace de jeu pour enfants. A ce jour ces deux projets fonctionnent provisoirement dans la salle des associations à St Pierre de Colombier. Ce local étant trop exigü, la "Maison de Vallée" a sollicité la commune pour disposer d'un local plus vaste. La commune propose de réhabiliter les locaux de l'ancienne mairie. Le maire présente au conseil municipal un plan de financement (montant HT du projet : 33 709 €) ainsi que les possibilités d'aides de l'Etat (DETR) et de la Région Auvergne/Rhône Alpes (plan de Bonus relance). Il s'agit de valider le projet et de demander les aides. VOTE : unanimité. (M. Minjoulat-Rey a demandé que ce projet soit réexaminé en conseil au regard des subventions qui seront obtenues).

4) Réalisation d'un four communal : validation, demande de subvention.

Le maire expose au conseil municipal que Jean-Louis PEREYRON propose qu'un four communal soit construit à l'angle Sud-Est de la pelouse qui jouxte le terrain de sport. Cette réalisation serait un apport intéressant pour créer du lien social et un complément d'animation au niveau du bourg. Ce four serait réalisé par des bénévoles, les matériaux étant payés par la commune (11 069 € HT). Le maire présente un plan de financement et précise qu'une aide peut être demandée à la Région « Auvergne/Rhône Alpes » dans le cadre du plan Bonus Relance. VOTE : unanimité.

5) Autorisation de dépenses d'investissement (budget général).

Le conseil municipal a autorisé le maire à mandater des dépenses de voirie (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) en attendant le vote du budget pour un montant ne dépassant pas 25 000 €. Réfections de murs de soutènement, divers travaux de voirie. VOTE : unanimité.

6) Convention pour passage de la fibre optique.

Il s'agit d'autoriser le maire à signer une convention de servitude de survol d'une parcelle communale pour le passage de la fibre optique en aérien. Parcelle du parking de Pruneyrolles. VOTE : 10 voix pour, une abstention.

7) Questions orales des conseillers municipaux.

- Affichage divers : le conseil municipal a condamné unanimement la pose d'autocollants de génération identitaire dans le Bourg, ainsi que tous les tags et affichages sauvages présents sur la commune.
- Téléphonie mobile : un questionnaire sera diffusé pour connaître les besoins des usagers.
- Mme SALADINO I. a demandé l'édition d'un bulletin municipal.